

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230926-DEL_11_26092023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 20/09/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : T SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	11				

OBJET : prise en charge des frais congrès des maires

Le Congrès Départemental et Salon des collectivités 2023 organisé par l'AMF26 aura lieu le jeudi 26 octobre 2023 au Palais des Congrès à Valence. Tous les élus et collaborateurs des Mairies et Intercommunalités peuvent y participer. Les frais d'inscription sont de 40 euros et comprennent le repas assis à table.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de prendre en charge les frais d'inscription

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0